

Jean-Pierre SUEUR est intervenu auprès de MM. Francis MER, ministre de l'Economie et des Finances, Alain LAMBERT, ministre délégué au Budget et à la Réforme budgétaire et Jean-Pierre LACROIX, Préfet du Loiret, contre la suppression de la Brigade d'intervention des Douanes d'Orléans.

Communiqué de presse M. Jean-Pierre SUEUR, Sénateur du Loiret, est intervenu auprès de MM. Francis MER, Ministre de l'Economie et des Finances, Alain LAMBERT, Ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, et Jean-Pierre LACROIX, Préfet du Loiret, pour exprimer son désaccord avec le projet de suppression de la Brigade d'intervention des Douanes d'Orléans, basée à Fleury les Aubrais.

Dans les courriers qu'il leur a envoyés, il écrit notamment :

« Composée de dix agents (dont trois motards et une équipe cynéophile anti-stupéfiants), cette brigade intervient dans les départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir cependant que deux brigades similaires, basées à Tours et à Bourges, assurent une couverture douanière de l'ouest et du sud de la région centre. La brigade d'intervention d'Orléans assure le contrôle d'axes autoroutiers importants et de flux de toute nature. Elle a, à son actif, dans la période récente, des saisies significatives en matière de contrebande de cigarettes, d'alcool et de produits stupéfiants. Les personnels concernés, qui assurent au quotidien les missions qui sont les leurs –en matière de contrôle douanier, de sécurité, de fiscalité, de protection des consommateurs - considèrent qu'il serait irréaliste de faire effectuer ces tâches par deux brigades situées à Tours et à Bourges alors que la capitale de la région en serait dépourvue. Je partage leur sentiment. Il serait, en outre, paradoxal que le GIR, basé à Orléans, soit dépourvu des moyens d'investigation et de contrôle qu'apporte la Brigade d'intervention des Douanes d'Orléans. Pour toutes ces raisons, il me paraît nécessaire que les projets actuels puissent être revus de manière à maintenir la Brigade d'intervention des Douanes d'Orléans. »

Thème : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE